

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE-FOY
DU MARDI 13 DECEMBRE 2016**

Contrat de concession pour la Délégation du Service Public d'Assainissement Collectif des eaux usées : choix du délégataire et approbation du contrat

Le Conseil Municipal avait approuvé, par délibération en date du 10 Mai 2016, le principe de la délégation du service public d'assainissement collectif par voie d'affermage pour une durée de 7 ans et 10 mois à compter du 1^{er} Mars 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-5 et L.1411-7 ;

Vu le procès-verbal de la commission de délégation de service public ayant procédé à l'ouverture des candidatures et des offres des candidats sélectionnés en date du 25 Juillet 2016 ;

Vu le rapport d'analyse des offres et le procès-verbal de la commission de délégation de service public comportant son avis sur les offres en date du 6 Septembre 2016 ;

Vu le projet de contrat de délégation de service public ;

Vu le rapport sur les motifs du choix du Délégataire et l'économie générale du contrat ;

Conformément à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, au terme de la procédure de délégation de service public, l'autorité habilitée à signer la convention saisit l'Assemblée Délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la société candidate retenue et l'économie générale du contrat.

Considérant le résultat des discussions engagées avec les entreprises présentées dans ledit rapport,

Au vu des considérations énoncées dans le rapport sur les motifs du choix de délégataire et de l'économie générale du contrat, la Société VEOLIA a présenté la proposition économiquement la plus avantageuse, qui préserve au mieux les intérêts de la Collectivité et des usagers, dans le respect des contraintes imposées par le contrat, et présente des avantages techniques notables à des conditions financières compétitives.

Ainsi, il est proposé de confier pour les sept prochaines années et dix prochains mois la gestion du service public de collecte des eaux usées à la Société VEOLIA dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

Le contrat qui est proposé à l'approbation du Conseil Municipal consiste à confier à la Société VEOLIA, pour une durée de sept ans et dix mois, l'exploitation des ouvrages de collecte, de transport et de traitement des eaux usées de la Commune de Sainte-Foy et des obligations plus précises et plus exigeantes, telles que décrites dans le rapport qui a été adressé aux conseillers municipaux.

Il est également proposé à l'approbation du Conseil Municipal le règlement de service d'assainissement collectif annexé au contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le choix de la Société VEOLIA comme délégataire du service public d'assainissement collectif de la Commune de Sainte-Foy à compter du 1er Mars 2017.
- D'approuver le projet de contrat de délégation du service public d'assainissement collectif de la Commune de Sainte-Foy.
- D'approuver le projet de règlement du service public d'assainissement collectif.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de délégation de service public et toutes pièces afférentes à cette affaire avec la Société VEOLIA.

Convention avec la Ville des Sables d'Olonne pour l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation des sols, à compter du 1^{er} Janvier 2017

Dans le cadre de l'application de la loi ALUR, qui conduit notamment à la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat en matière d'instruction des actes d'urbanisme, les communes de la future Communauté d'Agglomération ont décidé de répartir la prise en charge de l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation des sols des Communes de L'Ile d'Olonne, Sainte-Foy, Vairé et Saint-Mathurin entre les Communes du Château d'Olonne, Olonne-sur-Mer et des Sables d'Olonne.

La Ville des Sables d'Olonne est en mesure de prendre en charge, à compter du 1^{er} Janvier 2017, l'instruction des autorisations d'occupation des Sols des Communes de Sainte-Foy et de L'Ile d'Olonne.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, nécessaire à la mise en œuvre de ce projet, qui doit être conclue avec la Ville des Sables d'Olonne.

Mise en place du nouveau régime indemnitaire du personnel communal (RIFSEEP)

Un nouveau dispositif portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat, a été adopté pour les fonctionnaires de l'Etat (décret n° 2014-513 du 20 Mai 2014) et est transposable aux fonctionnaires territoriaux en application du principe de parité tel que fixé par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée et le décret n° 91-875 du 6 Septembre 1991 modifié.

Ce nouveau régime indemnitaire a pour vocation de réduire le nombre de primes existantes actuellement mises en œuvre. Il s'inscrit dans une démarche de valorisation de l'exercice des fonctions, de l'expérience et de l'engagement professionnel ainsi que de la manière de servir.

L'instauration du RIFSEEP suppose donc la suppression corrélative des primes pré-existantes.

Le Conseil décide de mettre en place, à compter du 1^{er} Janvier 2017, le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, pour les agents de la Commune de Sainte-Foy. Les attributions individuelles feront l'objet d'arrêtés de l'autorité territoriale.

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le tableau des effectifs du personnel communal est modifié, afin d'intégrer les nouvelles règles statutaires applicables au 1^{er} Janvier 2017, et notamment les modifications des dénominations des grades correspondant aux nouvelles échelles de rémunération.

Communauté d'Agglomération

Monsieur le Maire a participé le 5 Décembre à une réunion du G7. Il précise que les conseillers municipaux pourront participer aux futures commissions, même s'ils ne sont pas conseillers communautaires.

Transfert de la compétence « signalisation lumineuse » au SYDEV

Le Conseil décide de transférer au SYDEV la compétence de maintenance et de fonctionnement sur les installations de signalisation lumineuse.

Recrutement d'un directeur et d'un animateur dans le cadre des échanges mer/montagne

Dans le cadre des échanges entre les Sainte-Foy de France, un séjour à la montagne va être organisé à Sainte-Foy-en-Tarentaise, en Savoie, du 17 au 25 Février 2017, pour dix enfants de la commune.

Le Conseil décide, à cet effet, de recruter un directeur et un animateur diplômés qui seront chargés d'assurer l'encadrement et l'accompagnement des enfants pendant le séjour.

Point sur l'activité des Commissions :

Commission de l'urbanisme :

- La commission a commencé à travailler sur le projet de révision du SCOT, dont le périmètre sera celui de la future Communauté d'Agglomération.

- Vendée Habitat va bientôt présenter à la commission un projet d'aménagement de lotissement, à réaliser en plusieurs tranches, sur les terrains appartenant précédemment à Nexity, Rue de la Boule.
- Un programme de travaux d'éclairage public, d'effacement de réseaux et d'installation de panneaux indicateurs de vitesse est en cours d'élaboration.
- Dans le cadre du déploiement par « Vendée Numérique » du réseau de fibre optique, trois sites ont été retenus prioritairement : Mairie, Zone d'Activités de l'Épinette, école/centre de loisirs/bibliothèque.
- Le château d'eau de l'Épinette ne devrait être démolie qu'en 2019. Le Conseil Municipal et les riverains seront conviés, en Mars 2017, à une visite des nouvelles réserves d'eau qui viennent d'être construites.
- Le Cabinet ATBI va étudier les problèmes de chauffage au centre de loisirs.
- L'Entreprise Guilbaud TP va remédier aux malfaçons constatées sur la voie d'accès au lotissement « Les Rives du Lac ».

• **Commission de l'action sociale :**

- Une réunion de bilan annuel de la microcrèche a été organisée avec la gérante et la C.A.F : 23 enfants sont inscrits, la trésorerie est saine.
- Le nombre de jeunes sans emploi fréquentant la Mission Locale est en diminution.
- Une démarche a été engagée avec le Maire du Poiroux pour une éventuelle mutualisation des moyens en personnel, des achats et de la maintenance des MARPA de Sainte-Foy et du Poiroux.
- Une réunion a été organisée à la MARPA, en présence de la Mutualité Sociale Agricole, avec les différents partenaires médicaux.
- L'évaluation externe de la MARPA sera réalisée les 24 et 25 Janvier 2017.
- L'aide « Cantine pour tous » mise en place par le CCAS concerne 33 enfants.
- Le goûter de Noël des personnes de plus de 70 ans, offert le dimanche 11 Décembre par le CCAS, a rassemblé 80 personnes. L'animation de chants marins a été très appréciée.
- Le spectacle de Noël pour les enfants des écoles primaires de la commune du lundi 12 Décembre a connu une très grosse affluence. Le spectacle sur le thème du tri et du recyclage des déchets était de grande qualité.
- Le téléthon a enregistré la participation de 13 associations. Le bénéfice s'élève à 1 934 €.

• **Commission de l'économie et du tourisme :**

- Les illuminations des Noël ont été installées.
- Le Marché de Noël aura lieu le Dimanche 18 Décembre de 10 h à 18 h sous les halles, avec la participation de 25 exposants et de cinq associations foyennes.
- La première réunion de la SPL « Destination Les Sables d'Olonne », dont l'objectif est la promotion et le développement de l'économie touristique au niveau de la Communauté d'Agglomération, a eu lieu le 12 Décembre. M. Gallot, Maire des Sables d'Olonne a été élu président.

• **Commission de la communication et de la culture :**

- Le Conseil Municipal des Jeunes a organisé au Super U de Talmont-Saint-Hilaire une collecte pour les enfants d'Haïti. Il participera également au Marché de Noël.
- Le bulletin communal sera distribué en fin d'année.
- Une exposition de photos sera organisée à la Mairie en Janvier 2017.
- Suite à la création de la Communauté d'Agglomération au 1^{er} Janvier 2017, la bibliothèque va passer en réseau, avec mise en place d'un logiciel commun.

• **Commission de la voirie et des bâtiments :**

- Des projets de programmes de travaux pour l'année 2017 ont été réalisés, concernant : la voirie, les bâtiments communaux, les acquisitions de matériel, les espaces verts et l'aménagement des aires de jeux. Ces programmes feront l'objet d'arbitrages lors de l'élaboration du budget 2017.

- **Commission des sports, des écoles et des jeunes :**

- La Communauté d'Agglomération a proposé à la Commune de participer à un diagnostic enfance-jeunesse.
- La moyenne du nombre d'enfants fréquentant la cantine scolaire s'élève à : 128 élèves en Septembre, 130 élèves en Octobre, 132 élèves en Novembre.
- Mickaël Bourgeais a participé à l'assemblée générale de l'école privée. Il indique que l'OGEC réalise une étude pour un futur agrandissement des locaux scolaires.

- **Commission de l'administration et de l'état civil :**

- La Commune va adhérer à la procédure de consultation lancée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel.

- **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire indique que les contributions à verser en 2017 par les EPCI à Trivalis seront en baisse de 3 %.